

DECLARATION ABSENCE SAISON



NOM DU PROPRIETAIRE :

NOM DU BATEAU :

EMPLACEMENT :

Le demandeur s'engage à retirer son navire de la Concession Portuaire du/..... au/..... 2019 sans interruption.

Période obligatoirement comprise entre le 1^{er} Juin et le 31 Août et confirmée à la Capitainerie au plus tard le 31 Mai.

Les avoirs saison ne se cumulent pas avec les absences déclarées Passeport escale.

En cas de retour anticipé, le locataire pourra au choix retrouver son emplacement entraînant ainsi la perte du bénéfice de l'avoir ou prendre un emplacement indiqué par la capitainerie qui sera facturé au tarif escale.

Le demandeur ayant respecté ces conditions bénéficiera de l'avoir correspondant à :

- 1/12^{ème} du forfait annuel par période de 28 jours consécutifs
- 1/24^{ème} du forfait annuel par période de 14 jours consécutifs
- Pour la période comprise entre le 1^{er} Juin et le 31 Août

- 1/48^{ème} du forfait annuel par période de 07 jours consécutifs
- Pour la période comprise entre le 10 Juillet et le 20 Août

DECLARATION ABSENCE SAISON



NOM DU PROPRIETAIRE :

NOM DU BATEAU :

EMPLACEMENT :

Le demandeur s'engage à retirer son navire de la Concession Portuaire du/..... au/..... 2019 sans interruption.

Période obligatoirement comprise entre le 1^{er} Juin et le 31 Août et confirmée à la Capitainerie au plus tard le 31 Mai.

Les avoirs saison ne se cumulent pas avec les absences déclarées Passeport escale.

En cas de retour anticipé, le locataire pourra au choix retrouver son emplacement entraînant ainsi la perte du bénéfice de l'avoir ou prendre un emplacement indiqué par la capitainerie qui sera facturé au tarif escale.

Le demandeur ayant respecté ces conditions bénéficiera de l'avoir correspondant à :

- 1/12^{ème} du forfait annuel par période de 28 jours consécutifs
- 1/24^{ème} du forfait annuel par période de 14 jours consécutifs
- Pour la période comprise entre le 1^{er} Juin et le 31 Août

- 1/48^{ème} du forfait annuel par période de 07 jours consécutifs
- Pour la période comprise entre le 10 Juillet et le 20 Août